



**Réponse de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Xavier Bettel à la question parlementaire n°2433 du 10 juin 2025 de l'honorable
Député Sven Clement**

- 1. *Le gouvernement luxembourgeois confirme-t-il sa participation à la session spéciale de révision des amendements sur le crime d'agression qui se tiendra du 7 au 9 juillet 2025 à New York ? Quelle sera la composition de la délégation luxembourgeoise et quel sera le niveau de représentation ?***

Le gouvernement luxembourgeois confirme sa participation à ladite session et sera représenté au niveau hauts fonctionnaires.

- 2. *Quelle est la position officielle du Luxembourg concernant les propositions d'amendement à l'article 15 bis du Statut de Rome visant à harmoniser la juridiction de la CPI sur le crime d'agression avec celle des trois autres crimes fondamentaux ? Le Luxembourg soutient-il spécifiquement la suppression du paragraphe 5 de l'article 15 bis, qui exclut actuellement la juridiction de la CPI sur le crime d'agression concernant les États non parties ?***

Le Luxembourg soutient l'harmonisation de la compétence de la CPI pour le crime d'agression avec celle pour ces trois autres crimes. Parmi les moyens pour achever une telle harmonisation, la suppression du paragraphe 5 de l'article 15 bis constitue l'une des solutions envisageables.

- 3. *Comment le Luxembourg coordonne-t-il sa position avec ses partenaires de l'Union européenne et quelles initiatives diplomatiques le gouvernement prend-il pour promouvoir un soutien plus large à ces amendements ? Le Luxembourg a-t-il été consulté concernant la proposition d'amendement soumise conjointement par l'Allemagne, le Costa Rica, la Sierra Leone, la Slovénie et le Vanuatu au Secrétaire général des Nations Unies ?***

Le Luxembourg fait partie du « groupe des amis sur la révision du Statut de Rome » et, à ce titre, a activement suivi les discussions et les concertations à différents niveaux et a notamment apporté son soutien aux démarches bilatérales entreprises dans diverses capitales.

- 4. *Comment le gouvernement évalue-t-il l'impact potentiel de ces amendements sur l'efficacité de la justice pénale internationale, notamment dans le contexte des défis actuels auxquels fait face la CPI ?***

L'expérience acquise concernant la nécessité de créer un tribunal spécial pour statuer sur l'agression de la Russie contre l'Ukraine a clairement montré que l'harmonisation des compétences



juridictionnelles de la CPI revêt un caractère essentiel pour garantir l'application effective des responsabilités en matière de droit pénal international.

5. *Quelles mesures le Luxembourg prend-il pour soutenir le renforcement du rôle de la CPI dans la lutte contre l'impunité, particulièrement en cette période où la Cour fait face à des menaces et sanctions sans précédent ?*

Le Luxembourg se joint régulièrement à d'autres Etats parties pour affirmer son soutien à l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité de la Cour.

6. *Le gouvernement s'engage-t-il à informer régulièrement la Chambre des députés sur l'évolution des négociations et sur les résultats de la session de révision ?*

7. *Des consultations avec les commissions parlementaires compétentes sont-elles prévues avant la conférence pour discuter de la stratégie luxembourgeoise ?*

Le gouvernement est à tout moment disposé à échanger avec la Chambre des députés.

Les commissions compétentes de la Chambre des députés pourront également exercer leurs droits et obligations constitutionnels dans le cadre du processus de ratification lorsque, comme nous l'espérons, les Etats parties se seront mis d'accord sur des amendements.

Luxembourg, le 3 juillet 2025

Ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel